



# RÈGLEMENT DES TRIATHLONS DU VAL-ANDRE

*Des 27 et 28 juin 2020*

Toute inscription aux l'épreuves du Triathlon du Val André (Individuel et par équipe) suppose que le(s) participant(s) a (ont) pris connaissance de ce règlement ainsi que celui de la Fédération Française de Triathlon (Réglementation Générale FFTRI 2020) et qu'il(s) s'engage(nt) à s'y soumettre. Chaque concurrent doit faire preuve de respect envers les autres athlètes, les arbitres, les bénévoles et les organisateurs.



## *AQUATHLON KIDS du 27 juin 2020*



**Cet animathlon se fait sous forme d'aquathlon** c'est à dire l'enchaînement des disciplines suivantes : natation et course à pied.

L'épreuve est ouverte à tous les licenciés FFTRI et non licenciés de 6 à 13 ans. Elle est non chronométrée. Les inscriptions à 1 € seront reversées intégralement à une association et se feront sur place. La signature d'un pass loisir est obligatoire pour pouvoir participer. Il devra être signé par un représentant légal pour les enfants mineurs. Le respect de ce règlement permet de dispenser les participants de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique.

### Distances :

- 6 à 10 ans : natation 50m + course à pied 300 m - Départ 16 h
- 11 à 13 ans : natation 100m + course à pied 600 m - Départ 16 h 30

Le parcours natation s'effectue depuis la plage du val André. L'utilisation de la combinaison est autorisée si la température de l'eau est comprise entre 16 et 24°.

Le parcours pédestre s'effectue sur la plage du Val André sur un parcours quasiment plat.

La sécurité de l'épreuve est assurée par les éducateurs du club dont au moins 1 est titulaire d'un BF5 et du BNSSA et par un médecin. Le médecin de la course pourra à tout moment arrêter un concurrent si des signes anormaux de fatigue se révélaient. Il est seul juge en la matière, et sa décision ne peut être contestée.

L'organisateur est couvert pour les risques en Responsabilité civile par le biais d'une licence manifestation délivrée par la Fédération Française de Triathlon.

Des photos de l'épreuve seront diffusées dans la presse locale et sur les supports de communication du club. En vous inscrivant sur l'épreuve vous accordez le droit d'utiliser votre image à des fins de communication autour de l'événement et de les exploiter sans limite de temps.

# ***TRIATHLON « 8 » OPEN***

***du 27 juin 2020***

***Départ 20 h 00***

***750 m / 20 km / 5 km***

**Article 1 : CATÉGORIES D'ÂGES.** Les catégories admises (hommes et femmes) sont définies comme suit : Cadet 2003-2004 / Juniors 2001-2002 / Seniors 1981-2000 / Vétérans 1921-1980

**Article 2 : INSCRIPTION.** L'inscription doit se faire en ligne sur internet, sur le site [www.klikego.com](http://www.klikego.com) accompagnée des droits d'engagement. En cas de désistement, ces derniers restent acquis à l'organisation.

**Article 3 : RÈGLEMENTATION.** Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement et à celui de la FFTRI (consultable en ligne sur le site : <http://fftri.com/reglementation-sportive>), et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, l'arbitre principal et les médecins de la course.

**Article 4 : REMISE DES DOSSARDS.** Lors de la remise des dossards, chaque concurrent devra émerger la feuille de départ, présentation de la licence FFTRI pour les licenciés, les non-licenciés compléteront le « Pass-compétition ». Les concurrents non licenciés devront également présenter un certificat médical de "non-contre-indication à la pratique du sport en compétition" de moins d'un an à la date de l'épreuve pour pouvoir y participer. **Les dossards seront à retirer le samedi à partir de 16 h jusqu'à 18 h00.** Tout concurrent participant qui usurpera l'identité d'un tiers, ou fera une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites disciplinaires.

**Article 5 : MATÉRIEL.** L'organisation fournit la plaque de vélo et le dossard. Un bracelet à puce sera également mis à disposition par la société « Breizh Chrono » pour le chronométrage électronique. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. La non-remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 15 €.

**Article 6 : AIRE DE TRANSITION.** 18h45 ouverture de l'aire de transition et fermeture à 19h50. Une vérification sera effectuée à la sortie du parc entre la correspondance du numéro du dossard et de la plaque du vélo. Fin de la surveillance de l'aire de transition à 22h00.

**Article 7 : NATATION.** Il est obligatoire d'assister au briefing d'avant course à 19h50. Pendant l'épreuve de NATATION, La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. Les lunettes sont autorisées. Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (contrôle à chaque bouée). **Le temps limite pour la natation est de 25 mn, temps limite pour la natation + vélo est de 1 h 30 mn.** Passé ce délai, le triathlète sera stoppé par l'arbitre.

**[20h00 départ femmes, 20h05 départ hommes.](#)**

**Article 8 : VÉLO.** Pendant l'épreuve CYCLISTE : le dossard dans le dos doit être visible. Il est interdit de le plier ou de le couper. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés. **Le drafting (aspiration abri) n'est pas autorisé.** Tous types de cycles, guidons et prolongateurs sont autorisés à condition de garantir la sécurité et de répondre aux normes de la FFTRI (cf : RG FFTRI 2016, page 62, article 9.3.1 vélo - Course sans « Aspiration Abri »). **Le code de la route doit être respecté sur la totalité du parcours.**

**Article 9 : COURSE À PIED.** Pendant l'épreuve de COURSE À PIED le dossard doit être porté sur le ventre. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits. Chaque concurrent devra s'assurer d'avoir fait le nombre de tours, le contrôle sera effectué par tapis sur la partie la plus éloignée du parcours. L'utilisation de téléphone ou écouteurs est interdite.

**Article 10 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.** Il est demandé aux triathlètes de ne pas jeter ses déchets en dehors des zones de propreté situées après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner un concurrent par un carton jaune. À l'issue de l'épreuve, le triathlète devra ranger ses équipements de manière à conserver un parc propre.

**Article 11 : MODIFICATION / ANNULATION.** L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions restent acquis pour moitié à l'organisation. En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être diminuée. Dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée. La course se transformerait alors en duathlon.

**Article 12 : REMISE DES PRIX.** La présence des athlètes primés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des récompenses. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

**Article 13 : RECOMPENSES.**

Sont appelés et présentés sur le podium.

1 – 1ère, 2ième et 3ième femme au scratch

2 – 1er, 2ième et 3ième homme au scratch

**Article 14 : ASSURANCE / RESPONSABILITÉ.** Les concurrents licenciés à la journée (Pass-Compétition) et les licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant l'épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

**Article 15 : DROIT D'IMAGE.** La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors du Triathlon du Val-André dans le cadre de la promotion de cet évènement : affiches, site web et tout autre support d'information et de communication. Cette autorisation est valable 3 ans à compter du jour de l'épreuve. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

# ***TRIATHLON « 8 » CHAMPIONNAT DE FRANCE***

***du 28 juin 2020***

***FEMMES départ 9 h 00***

***HOMMES départ 11 h 30***

***750 m / 20 km / 5 km***

**Article 1 : CATÉGORIES D'ÂGES.** Les catégories admises (hommes et femmes) sont définies comme suit : Cadet 2003-2004 / Juniors 2001-2002 / Seniors 1981-2000 / Vétérans 1921-1980

**Article 2 : INSCRIPTION.** L'inscription doit se faire en ligne sur internet, sur le site de la FFTRI accompagnée des droits d'engagement. En cas de désistement, ces derniers restent acquis à l'organisation.

**Article 3 : RÈGLEMENTATION.** Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement et à celui de la FFTRI (consultable en ligne sur le site : <http://fftri.com/reglementation-sportive>), et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, l'arbitre principal et les médecins de la course.

**Article 4 : REMISE DES DOSSARDS.** Lors de la remise des dossards, chaque concurrent devra émarger la feuille de départ et présenter sa licence.

**Les dossards seront à retirer le samedi à partir de 16 h et le dimanche à partir de 7 h 30.** Tout concurrent participant qui usurpera l'identité d'un tiers, ou fera une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites disciplinaires.

**Article 5 : MATÉRIEL.** L'organisation fournit la plaque de vélo et le dossard. Un bracelet à puce sera également mis à disposition par la société « Breizh Chrono » pour le chronométrage électronique. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. La non-remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 15 €.

**Article 6 : AIRE DE TRANSITION.** Pour les femmes 8 h ouverture de l'aire de transition et fermeture à 8 h 50. Une vérification sera effectuée à la sortie du parc entre la correspondance du numéro du dossard et de la plaque du vélo. Fin de la surveillance de l'aire de transition à 10h30.

Pour les Hommes 10 h 45 ouverture de l'aire de transition et fermeture à 11 h 20. Une vérification sera effectuée à la sortie du parc entre la correspondance du numéro du dossard et de la plaque du vélo. Fin de la surveillance de l'aire de transition à 13 h 00

**Article 7 : NATATION.** Pendant l'épreuve de NATATION, La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. Les lunettes sont autorisées. Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (contrôle à chaque bouée). 14h00 départ femmes, 14h05 départ hommes.

**Article 8 : VÉLO.** Pendant l'épreuve CYCLISTE : le dossard dans le dos doit être visible. Il est interdit de le plier ou de le couper. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés. **Le drafting (aspiration abri) est autorisé.** Tous types de cycles, guidons et prolongateurs sont autorisés à condition de garantir la sécurité et de répondre aux normes de la FFTRI. **Le code de la route doit être respecté sur la totalité du parcours.**

**Article 9 : COURSE À PIED.** Pendant l'épreuve de COURSE À PIED le dossard doit être porté sur le ventre. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits. Chaque concurrent devra s'assurer d'avoir fait le nombre de tours, le contrôle sera effectué par tapis au demi-tour par tapis. L'utilisation de téléphone ou écouteurs est interdite.

**Article 10 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.** Il est demandé aux triathlètes de ne pas jeter ses déchets en dehors des zones de propreté situées après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner un concurrent par un carton jaune. À l'issue de l'épreuve, le triathlète devra ranger ses équipements de manière à conserver un parc propre.

**Article 11 : MODIFICATION / ANNULATION.** L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions restent acquis pour moitié à l'organisation. En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être diminuée. Dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée. La course se transformerait alors en duathlon.

**Article 12 : REMISE DES PRIX.** La présence des athlètes primés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des récompenses. En cas d'absence, les prix resteront acquis à l'organisation.

**Article 13 : RECOMPENSES.**

La remise des prix sera effectuée selon le protocole fixé par la FFTRI

**Article 14 : ASSURANCE / RESPONSABILITÉ.** Les concurrents licenciés FFTRI sont couverts par l'assurance de la FFTRI. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant l'épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

**Article 15 : DROIT D'IMAGE.** La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors du Triathlon du Val-André dans le cadre de la promotion de cet évènement : affiches, site web et tout autre support d'information et de communication. Cette autorisation est valable 3 ans à compter du jour de l'épreuve. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

# *CHAMPIONNAT DE France RELAIS MIXTE*

*Du 28 juin 2020*

*300 m / 9 km / 1,8 km*

**Explicatif :** 4 Triathlons à suivre en format XS en relais par d'équipe de 4 (2 femmes et 2 hommes) Départ des premières relayeuses en ligne à 15 h 30 en une seule vague. 300 m de nage en eau libre / 9 km de Vélo / 1,8 km de course à pied et passe le relai dans la zone prévue aux 2èmes relayeurs et ainsi de suite dans l'ordre suivant : femme, homme, femme, homme.

**ATTENTION !!!** Info importante ...Les 4 membres de chaque équipe devront porter les mêmes tenues.

**Article 1 : CATÉGORIES D'ÂGES.** Les catégories admises (hommes et femmes) sont définies comme suit : Cadet 2003-2004 / Juniors 2001-2002/ Seniors 1981-2000 / Vétérans 1921-1980

**Article 2 : INSCRIPTION.** L'inscription doit se faire en ligne sur internet, sur le site de la FFTRI accompagnée des droits d'engagement. En cas de désistement, ces derniers restent acquis à l'organisation.

**Article 3 : RÈGLEMENTATION.** Le fait de remettre un engagement implique pour chaque concurrent l'obligation de se conformer au présent règlement et à celui de la FFTRI, et aux instructions qui lui seront données par le directeur de course, l'arbitre principal et les médecins de la course.

**Article 4 : REMISE DES DOSSARDS.** Lors de la remise des dossards, chaque concurrent devra émarger la feuille de départ, présentation de la licence triathlon FFTRI

**Les dossards seront à retirer le samedi à partir de 17 h et le dimanche à partir de 7 h 30.** Tout concurrent participant qui usurpera l'identité d'un tiers, ou fera une fausse déclaration d'identité ou d'âge, se verra disqualifié et fera l'objet de poursuites disciplinaires.

**Article 5 : MATÉRIEL.** L'organisation fournit la plaque de vélo et le dossard. Un bracelet à puce sera également mis à disposition par la société « Breizh Chrono » pour le chronométrage électronique. Ce bracelet sera porté à la cheville gauche. La non-remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée 15 €.

**Article 6 : AIRE DE TRANSITION.** 14 h 30 ouverture de l'aire de transition et fermeture à 15 h 15. Une vérification sera effectuée à la sortie du parc entre la correspondance du numéro du dossard et de la plaque du vélo. Fin de la surveillance de l'aire de transition à 18 h 00.

**Article 7 : NATATION.** Pendant l'épreuve de NATATION, La combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16°. Les lunettes sont autorisées. Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (contrôle à chaque bouée).

**Article 8 : VÉLO.** Pendant l'épreuve CYCLISTE : le dossard dans le dos doit être visible. Il est interdit de le plier ou de le couper. Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire vélo à la main. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, jugulaire serrée, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés. **Le drafting (aspiration abri) est autorisé.** Tous types de cycles, guidons et prolongateurs sont autorisés à condition de garantir la sécurité et de répondre aux normes de la FFTRI.

**Article 9 : COURSE À PIED.** Pendant l'épreuve de COURSE À PIED le dossard doit être porté sur le ventre. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits. L'utilisation de téléphone ou écouteurs est interdite.

**Article 10 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT.** Il est demandé aux triathlètes de ne pas jeter ses déchets en dehors des zones de propreté situées après la zone de ravitaillement. En cas de non-respect, les arbitres se réservent le droit de sanctionner un concurrent par un carton jaune. À l'issue de l'épreuve, le triathlète devra ranger ses équipements de manière à conserver un parc propre.

**Article 11 : MODIFICATION / ANNULATION.** L'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours si la sécurité ou d'autres circonstances impérieuses l'exigent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions restent acquis pour moitié à l'organisation. En cas de mauvaises conditions climatiques, l'épreuve de natation pourra être diminuée. Dans le pire des cas, la natation pourrait être annulée. La course se transformerait alors en duathlon.

**Article 12 : REMISE DES PRIX.** La présence des athlètes classés des différentes catégories sera obligatoire lors de la remise des récompenses. En cas d'absence, les récompenses resteront acquises à l'organisation.

**Article 13 : RECOMPENSES.**

La remise des prix sera effectuée selon le protocole fixé par la FFTRI

**Article 14 : ASSURANCE / RESPONSABILITÉ.** Les concurrents licenciés sont couverts par l'assurance de la FFTRI. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait subvenir pendant l'épreuve, dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des services de police ou de gendarmerie. L'organisation décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

**Article 15 : DROIT D'IMAGE.** La signature du bulletin d'inscription inclut la cession de vos droits d'image à l'organisation pour reproduire et/ou diffuser les photographies ou vidéos réalisées lors du Triathlon du Val-André dans le cadre de la promotion de cet évènement : affiches, site web et tout autre support d'information et de communication. Cette autorisation est valable 3 ans à compter du jour de l'épreuve. Les éventuels commentaires ou légendes accompagnant la reproduction de ces photos ne devront pas porter atteinte à votre réputation ou à votre vie privée.

Pour plus d'informations : <http://www.triathlondualandre.com>

## ***CE QUE DOIT SAVOIR TOUT TRIATHLÈTE.***

Une fois le vélo entré dans le parc, il ne peut plus en sortir. Seul le matériel utilisé pendant la compétition (combinaison, chaussures de running, bonnet, lunettes, gels, casquettes, ceinture porte-dossard) est autorisé dans l'aire de transition. Chaque concurrent sera sanctionné par le corps arbitral en cas de gêne. Une consigne pour ranger les sacs sera à disposition des concurrents. Le triathlète doit écouter le briefing car toutes les particularités de la course y sont exposées. Le FFTRI. Tout concurrent concerné devra se soumettre aux dispositions préconisées par les médecins contrôleurs. Un athlète engagé sur une course de triathlon est considéré en course à partir de la remise du dossard jusqu'à la fin de la remise des prix, il est donc soumis à la réglementation pendant toute cette période. Il veillera en particulier à avoir une attitude toujours courtoise, respectueuse et écologiquement responsable. Le triathlète doit respecter la ligne de départ natation. Il est obligé de réaliser le parcours natation dans son intégralité. À la sortie de l'eau, l'athlète ramènera à son emplacement tout le matériel qu'il a utilisé pour la natation. Il lui est interdit de donner du matériel (lunettes, combinaison, pince nez) à un tiers en cours de route (cf : aide extérieure). Une fois arrivé à son emplacement, dans l'aire de transition, la première chose à faire avant de prendre le vélo est de mettre le casque sur la tête et de fermer la jugulaire. Il est interdit de rouler à vélo dans l'aire de transition, tous les déplacements se font à pied, vélo à la main, casque sur la tête et jugulaire serrée. Avant de partir pour la partie vélo, l'athlète doit s'assurer que son dossard est bien fixé dans le dos de façon visible et lisible. L'athlète ne peut monter sur son vélo qu'après la ligne de sortie d'aire de transition, matérialisée au sol. Une fois parti à vélo, l'athlète doit respecter certaines règles de course. L'aspiration-abri ou « drafting » n'est pas autorisée. Il faut respecter le code de la route (sauf information particulière), et ne pas gêner la progression des autres concurrents. Les règles indiquées ici et en grande partie rappelées lors de l'exposé d'avant-cours doivent être connues de tous les concurrents. Tout manquement à ces règles sera sanctionné, pour des raisons de sécurité et d'équité sportive. Les vélos, casques et dossards sont contrôlés à l'entrée dans l'aire de transition par les arbitres. (cf. : Règlementation Générale FFTRI). Pendant la partie vélo l'athlète doit respecter rigoureusement le code de la route et ne pas gêner la progression des autres concurrents, ne pas couper les virages et rouler sur la partie droite de la route. De plus il lui est interdit de couper la ligne blanche médiane, qu'elle soit continue ou discontinue (sauf mention contraire ponctuellement). Dans un souci de préserver la nature, il lui est interdit de jeter ses papiers d'emballage n'importe où, des zones de propreté étant prévues à cet effet. Une fois la partie vélo terminée, l'athlète se présentera à l'entrée de l'aire de transition, il devra mettre pied à terre à la ligne de descente de vélo signalée par un arbitre. Il rejoindra son emplacement à pied, vélo à la main, casque sur la tête, jugulaire toujours serrée, posera son vélo avant d'enlever son casque, et pourra se préparer pour la course à pied. Avant de partir pour la course à pied l'athlète doit s'assurer que le dossard doit être porté devant et qu'en cas d'utilisation d'une ceinture porte-dossard, il faut que cette dernière soit placée au plus bas au niveau de la taille, le dossard devant être fixé en trois points. Pendant la partie course à pied, l'athlète devra effectuer le parcours dans son intégralité. Un pointage est effectué au demi-tour. Tout athlète qui n'aura pas effectué le parcours en entier sera automatiquement disqualifié. La mise en place de ravitaillements personnalisés est interdite, seuls les ravitaillements mis en place par l'organisateur sont autorisés. Pendant la partie course à pied l'athlète ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure. À la fin de sa partie course à pied l'athlète franchira la ligne d'arrivée, le dossard bien visible. En cas d'arrivée sans dossard ou avec un dossard non lisible, l'athlète ne sera pas classé. À l'issue de l'épreuve, un contrôle anti dopage peut être diligenté par la FFTRI. Tout concurrent concerné devra se soumettre aux dispositions préconisées par les médecins contrôleurs. Un athlète engagé sur une course de triathlon est considéré en course à partir de la remise du dossard jusqu'à la fin de la remise des prix, il est donc soumis à la réglementation pendant toute cette période. Il veillera en particulier à avoir une attitude toujours courtoise, respectueuse et écologiquement responsable.